



## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021 portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 18 décembre 2020 autorisant la cession de l'ensemble immobilier dénommé Ilôt CCI Dunkerque à la SEM S3D,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Arnaud JANSEN**, Directeur Immobilier de la CCI Littoral Hauts-de-France, à l'effet de signer :

- l'acte relatif à la vente au profit de la SAEM DE DEVELOPPEMENT DU DUNKERQUOIS du terrain à bâtir situé rue de l'Ecole Maternelle à Dunkerque, figurant au cadastre section AR n°377, AR n°378 et AR 379, pour un montant de cent soixante-deux mille euros hors taxes et hors charges (162 000 € HT/HC) ;
- l'avenant au compromis en date du 15 mars 2021, actant le report de la réitération de la vente relative à la parcelle de terrain située rue Hermine et rue de l'Ecole Maternelle à Dunkerque, figurant au cadastre section AR n°290, au 29 février 2024 au plus tard.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 17 octobre 2023,

**Philippe HOURDAIN**  
Président